



Plateforme de Publication et Diffusion des Marchés à procédure adaptée

Nom de l'Organisme public : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Site Internet : http://www.....

**Utilisateur principal**

Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Service : .....  
N° de téléphone direct : .....  
Adresse e-mail directe : .....@.....

*Important : Les codes d'accès et les mails de suivi de publication sont envoyés dans la boîte mail de l'utilisateur principal*

**Utilisateur 2**

Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Service : .....  
N° de téléphone : .....  
E-mail : .....@.....

**Utilisateur 3**

Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Service : .....  
N° de téléphone : .....  
E-mail : .....@.....

**SERVICES PROPOSÉS**

**PUBLICATION DES M.A.P.A. sur accesmapa.fr** ..... GRATUIT  
*Avis initial, correctif, avis d'attribution, liste des Mapa conclus dans l'année*

**MISE EN LIGNE DES D.C.E. - Forfaits annuels**

	HT	TTC
<input type="checkbox"/> A l'unité. ....	50 €	59,80 €
<input type="checkbox"/> De 1 à 50 DCE mis en ligne par an. ....	900 €	1 076,40 €
<input type="checkbox"/> De 1 à 100 DCE / an ....	1600 €	1 913, 60 €
<input type="checkbox"/> De 1 à 200 DCE / an ....	2800 €	3 348,80 €
<input type="checkbox"/> De 1 à plus de 200 DCE / an ....	4500 €	5 382,00 €

**Adresse de facturation (si différente) :**

Code Postal : ..... Ville : .....

Fait à : ..... Le, .....

Cachet, Signature :

*La signature du présent Bon de Commande vaut acceptation des conditions générales de vente ci-jointes*

**DOCUMENT A RETOURNER PAR FAX AU : 04 94 10 12 20**  
Ou par courrier :  
Achats Collectivités - Achats Publics  
ACCÈS MAPA  
521, avenue de Rome - Espace III - 83500 La Seyne  
[joan.rosiaux@achats-collectivites.fr](mailto:joan.rosiaux@achats-collectivites.fr)

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**  
contacter le 04 94 10 12 80

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## 1. A qui s'adresse le Service de Publication et de Diffusion des MAPA ?

Le service de Publication et Diffusion des Marchés à Procédure adaptée est proposé par la plateforme [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) développée par Achats Collectivités – Achats Publics. Ce service s'adresse exclusivement aux Acheteurs des Collectivités, Administrations et Établissements Publics ou tout autre Organisme Public, soumis au Code des Marchés Publics. Est entendu que le terme "acheteur" désigne, soit le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (tels que définis par le Code des marchés publics), soit le personnel administratif qui gère les procédures d'achat public, au sein d'un service. Il revient donc à la Collectivité, l'Administration ou l'Établissement public de désigner la personne habilitée à utiliser la plateforme [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr). La personne désignée comme telle sera considérée dans notre base interne comme "utilisateur principal". Néanmoins, conscient du fonctionnement interne des services, [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) propose l'inscription de 2 personnes en tant "qu'utilisateurs secondaires". Ils peuvent désigner toute personne chargée de la saisie des avis, par exemple. Attention, seul "l'utilisateur principal" sera considéré par nos services comme responsable de la publication et de la diffusion. La responsabilité de l'utilisateur porte sur le contenu transmis à nos services. [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) ne garantit pas la licéité, la fiabilité ni la qualité du contenu. [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) ne peut être tenu responsable dans le cas de l'utilisation du service par une personne non habilitée, ni du caractère illégal du contenu au regard de la réglementation en vigueur, d'erreurs ou d'omissions dans tout contenu, de toute perte ou dommage consécutifs à l'utilisation de tout contenu affiché par e-mail ou de tout autre manière via le service.

## 2. En quoi consiste le service ?

[www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) met à la disposition des Collectivités, Administrations et Établissements Publics, un support de publicité GRATUITE des MAPA par Internet. Ce service, de par sa gratuité et son audience, convient à leur publication. Les Organismes Publics ont aussi la possibilité de joindre à leurs Mapa le D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises) correspondant (sous la forme de un ou plusieurs documents joints). La mise en ligne des D.C.E. est payante selon formules précisées ci-après.

La plateforme [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) est destinée à la publication et la diffusion des Marchés à Procédure adaptée uniquement. [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) se réserve le droit de refuser la publication des procédures formalisées qui nécessitent d'autres formes de publicité et d'autres moyens techniques.

[www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) ne peut être tenu responsable d'une utilisation autre que celle pour laquelle le portail est destiné (usurpation d'identité, contenu contraire aux bonnes moeurs, intrusion...). [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) se réserve le droit d'engager d'éventuelles poursuites s'il s'avère qu'atteinte a été portée à son bon fonctionnement.

## 3. Données techniques

Concrètement, le service de Publication et de Diffusion des MAPA permet aux acheteurs de saisir en ligne leurs avis de publicité des marchés à procédure adaptée (service gratuit) dans un espace qui leur est réservé et sécurisé par un mot de passe et une identification. Une fois le texte validé, l'avis est envoyé à nos services pour vérification du contenu. Si les champs marqués d'une croix (obligatoires) sont non renseignés, [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) se réserve le droit de reporter l'envoi de l'avis, de contacter l'utilisateur principal et d'en réclamer le complément, voir, le cas échéant d'annuler l'envoi. L'utilisateur a également la possibilité de joindre à son avis les Documents de la Consultation (service payant).

Après validation par nos services, l'avis de publicité et les fichiers joints sont envoyés aux entreprises référencées au Fichier des Fournisseurs (et Candidats) aux Marchés des Collectivités – Achats Collectivités - et au Fichier des Fournisseurs (et Candidats) aux Marchés Publics – Achats Publics. Dans le même temps, l'avis s'inscrit automatiquement sur la Plateforme [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) de manière à être visible de tous les visiteurs, d'un accès facile et permanent. Une fois les avis périmés, ceux-ci disparaissent de la plateforme mais sont conservés dans l'espace personnel des utilisateurs principaux des organismes émetteurs.

## 4. Aléas informatiques

Si la publication et la diffusion des avis devait s'interrompre (problèmes techniques liés au réseau Internet, maintenance informatique...), [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) ne manquera pas d'en tenir informé les organismes publics inscrits au service, de même que les entreprises et internautes utilisateurs et d'indiquer la durée de la perturbation, dans la mesure du possible. Si des textes de lois ou interprétations juridiques venaient à exiger une adaptation, voire une interruption du service, [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) se verrait dans l'obligation, soit, d'apporter des modifications au service de Publication et de Diffusion, soit d'interrompre le service, sans notification préalable. [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) ne peut être tenu responsable à votre rencontre ou l'encontre de tout tiers pour toute modification, suspension et interruption du service.

## 5. Résiliation

Les utilisateurs reconnaissent à [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) le droit de mettre fin à tout ou partie du droit d'accès correspondant à leur compte et mot de passe, voire de les supprimer, ainsi que le droit de retirer tout contenu sur le service et notamment en raison de l'utilisation contraire du service. [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) ne pourra être tenu pour responsable à l'encontre des utilisateurs ou à l'encontre de tiers pour toute résiliation de code d'accès au service.

## 6. Vocation du Portail

La plateforme [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) est développée par Achats Collectivités – Achats Publics dont la vocation première est de créer le lien entre Acheteurs des Collectivités, Administrations et Établissements Publics et Fournisseurs. Achats Collectivités et Achats Publics référencent des entreprises de toutes tailles, de toutes zones géographiques et de toutes activités. Les fiches de renseignements fournies par les Entreprises constituent une base de données importante pour élargir la consultation des fournisseurs par les Acheteurs publics. Depuis leur création, en 2001, les Portails de services [www.achats-collectivites.fr](http://www.achats-collectivites.fr) et [www.achats-publics.fr](http://www.achats-publics.fr) ont concentré leurs services essentiellement en direction des entreprises (Référencement fournisseurs, puis en 2003, envoi de bulletins d'informations nationaux et régionaux, et en 2004, traitement d'Appels d'Offres). Il était donc nécessaire à Achats Collectivités – Achats Publics de compléter leur offre en proposant de nouveaux services qui s'adressent, cette fois, aux organismes publics, notamment par le biais de la plateforme [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr).

## 7. Tarification

La publication et la diffusion des Mapa sur la plateforme [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) reste un service GRATUIT (depuis sa création en 2005).

Les améliorations récemment apportées au Service, notamment la mise en ligne de la nouvelle plateforme [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr), permettent aux Organismes Publics de joindre à leur Mapa le D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises) correspondant.

La mise en ligne des D.C.E. est tarifée de la manière suivante :

- A l'unité : 50 euros HT – 59,80 euros TTC
- De 1 à 50 DCE mis en ligne / an : 900 euros HT – 1 076,40 euros TTC
- De 1 à 100 DCE / an : 1 600 euros HT – 1 913,60 euros TTC
- De 1 à 200 DCE / an : 2 800 euros HT - 3 348,80 euros TTC
- De 1 à plus de 200 DCE / an : 4 500 euros HT – 5 382,00 euros TTC

L'Organisme Public choisit l'une des formules en fonction du nombre de D.C.E. qu'il estime avoir à mettre en ligne dans l'année (à date de signature du Bon de Commande). S'il lui arrivait de dépasser le nombre maximum de DCE prévu dans la formule choisie initialement, une autre formule est à choisir. En cas de dépassement, l'utilisateur principal en sera prévenu. Est entendu qu'un D.C.E. peut contenir plusieurs documents.

## 8. Renseignements

Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, sans préavis, avec application immédiate.

Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations transmises, sur simple demande (Déclaration CNIL n°1305445).

L'exploitation de la Plateforme est confiée à DIRE Sarl, 521, Avenue de Rome - Espace III - 83500 LA SEYNE, n° Siret : 438 637 886 001 95 (Directeur de la publication : M. BENGARA). La plateforme [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) et les portails de services [www.achats-collectivites.fr](http://www.achats-collectivites.fr) et [www.achatspublics.fr](http://www.achatspublics.fr) sont hébergés par FRANCE LINK et déclarés auprès de la CNIL sous le n° 846541.

## 9. Compétences territoriales

Tout litige non résolu à l'amiable et faisant référence aux présentes conditions générales de vente et à l'utilisation de la plateforme [www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr) est de la compétence expresse et exclusive des Tribunaux de Toulon.